

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

## FAITS ET CHIFFRES DU SALON



Exposition professionnelle suisse pour  
les collectivités publiques et les grandes entreprises

**Berne, 8–11 juin 2021**

**BERNEXPO**   
GRUPE

# 1. DATES POUR VOTRE PLANIFICATION (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)

Envoi d'e-mail pour l'inscription en ligne	mai 2020	aux exposants
Confirmation de réception par e-mail avec données de login pour les commandes d'inscription catalogue, les cartes d'exposant et de parkings et le matériel publicitaire	après réception de l'inscription en ligne	auprès de BERNEXPO AG
<b>Délai d'inscription pour les exposants/co-exposants</b>	<b>30 novembre 2020</b>	<b>auprès de BERNEXPO AG</b>
Envoi d'e-mails avec la répartition des stands, Commande technique au Service Center en ligne (OSC <sup>1</sup> )	février 2021	aux exposants
Envoi de la facture d'acompte	mars 2021	aux exposants
Échéance de la facture d'acompte	conformément au délai de paiement	auprès de BERNEXPO AG
Date limite d'envoi du dossier technique (commande via OSC)	15 mars 2021	auprès de BERNEXPO AG
Envoi du matériel publicitaire	à partir de la mi-mars 2021	aux exposants
Informations détaillées de montage et démontage (concept de circulation)	mi-mai 2021	aux exposants/site Internet
Envoi des cartes d'exposant et de parking	début juin 2021 (après réception du paiement de la facture d'acompte)	aux exposants
Montage	conformément au plan de montage envoi avec confirmation du stand	site Internet
Exposition	8 – 11 juin 2021	
Démontage	conformément au plan de démontage envoi avec répartition des stands	site Internet
Facture finale	fin juin 2021	aux exposants
Échéance de la facture finale	30 jours à compter de la date de facturation	auprès de BERNEXPO AG

# 2. HORAIRES D'OUVERTURE (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)

## HORAIRES D'OUVERTURE OFFICIELS DE LA MANIFESTATION:

Mardi – jeudi	8 – 10 juin	de 9h00 à 17h00
Vendredi	11 juin	de 9h00 à 16h00

Pour les exposants: de 7h00 – 18h00

# 3. PATRONAGE

## Association des communes suisses

Laupenstrasse 35  
3001 Berne  
T +41 31 380 70 00  
www.chgemeinden.ch

## Union des villes suisses

Monbijoustrasse 8  
3001 Berne  
T +41 31 356 32 32  
www.uniondesvilles.ch

## Association suisse Infrastructures communales

Monbijoustrasse 8  
3001 Berne  
T +41 31 356 32 42  
www.infrastructures-communales.ch

<sup>1</sup> <https://aussteller.bernexpo.ch/fr/exposants/spu-fr.aspx>

## 4. ORGANISATEUR

### **BERNEXPO AG**

Suisse Public  
Mingerstrasse 6  
Case postale  
3000 Berne 22

T +41 31 340 11 11  
suissepublic@bernexpo.ch  
www.suissepublic.ch

## 5. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes «conditions de participation» s'appliquent à la participation au salon «Suisse Public 2021» (dénommé ci-après «salon») et complètent les «conditions générales de participation» de BERNEXPO AG respectivement valables. Le «règlement d'exploitation» de BERNEXPO AG respectivement valable est également déterminant, tout comme les «informations techniques halles» respectivement applicables. (Tous les documents sont disponibles sur [www.suissepublic.ch](http://www.suissepublic.ch))

## 6. OBJET DU SALON

Le salon a pour mission d'informer les organisations publiques (villes, communes, cantons, confédération, industrie, etc.) et les grandes entreprises sur l'offre de produits dont elles ont besoin pour remplir leurs tâches.

## 7. EXPOSANTS ADMIS

Sont admis à participer au salon en tant qu'exposants toutes les entreprises et les personnes privées ayant un rapport avec la thématique. Il n'existe aucun droit d'admission. Les demandes d'admission peuvent être refusées sans justification.

## 8. BIENS D'EXPOSITION ADMIS

Sont admis à participer au salon en tant qu'exposants toutes les entreprises et les personnes privées ayant un rapport avec la thématique. Il n'existe aucun droit d'admission. Les demandes d'admission peuvent être refusées sans justification.

## 9. HAUTEUR DES STANDS

Les stands dont la hauteur dépasse les 4 m doivent dans tous les cas faire l'objet d'une autorisation écrite par la direction du salon.

Les cloisons de séparation peuvent uniquement être placées entre les stands, en aucun cas du côté des allées accessibles aux visiteurs. La direction du salon peut autoriser des exceptions sur demande écrite, lorsque celles-ci ne masquent pas la vue sur les autres stands.

## 10. TARIFS (INDICATIONS DE PRIX, TVA EN SUPPLÉMENT)

Les prestations suivantes s'ajoutent dans tous les cas à la location du stand:

- Pack de communication (point 14)
- Enlèvement des ordures (point 15)

### 10.1 LOCATION DE STAND DANS LES HALLES (SURFACE DE STAND)

Numéro d'article	Description de l'article	Prix par m <sup>2</sup>	
100200	Location de stand halle, stand en ligne (1 front)	CHF	171.00
100200	Location de stand halle, stand d'angle (2 fronts)	CHF	188.00
100200	Location de stand halle, stand de tête (3 fronts)	CHF	207.00
100200	Location de stand halle, stand individuel (4 fronts)	CHF	221.00
100012	Location de stand halle, deuxième et autres niveaux de stand	CHF	83.00

### 10.2 PACK DE STAND – TOUT INCLUS

Détails complémentaires conformément aux informations de l'OSC.

#### PACK DE STAND BUDGET\*

Numéro d'article	Description de l'article	Prix	
104104	Pack de stand BUDGET 12 m <sup>2</sup>	CHF	6 000.00
104104	m <sup>2</sup> supplémentaire	CHF	435.00
104104	Stand individuel 12m <sup>2</sup> (4 fronts)	CHF	5%

#### PACK DE STAND COMFORT\*

Numéro d'article	Description de l'article	Prix	
104204	Pack de stand COMFORT 12 m <sup>2</sup>	CHF	6 900.00
104204	m <sup>2</sup> supplémentaire	CHF	510.00
104204	Stand individuel 12m <sup>2</sup> (4 fronts)	CHF	5%

#### PACK DE STAND DELUXE\*

Numéro d'article	Description de l'article	Prix	
104304	Pack de stand DELUXE 12 m <sup>2</sup>	CHF	8 800.00
104304	m <sup>2</sup> supplémentaire	CHF	675.00
104304	Stand individuel 12m <sup>2</sup> (4 fronts)	CHF	5%

#### PACK DE STAND SUISSE PUBLIC SMART\*\*

Numéro d'article	Description de l'article	Prix	
104410	Pack de Stand Suisse Public SMART 12 m <sup>2</sup>	CHF	7 000.00
104410	m <sup>2</sup> supplémentaire	CHF	490.00

Dimension minimale: 9m<sup>2</sup>

\* à l'exception halle 3.2

\*\* disponible dans tous les halls

### 10.3 LOCATION DE STAND ZONE EXTÉRIEURE (REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE SANS AUCUN ÉQUIPEMENT)

Veillez noter que les stands et installations de stand montés en zone extérieure doivent être suffisamment lestés ou fixés pour résister au vent. L'exposant concerné est responsable des éventuels dommages causés par des mesures de sécurité inadéquates.

Numéro d'article	Description de l'article	Prix par m <sup>2</sup>	
100030	Location de stand zone extérieure (1 – 4 fronts)	CHF	111.00
100032	Location de stand zone extérieure, deuxième et autres niveaux de stand	CHF	53.00

### 10.4 LOCATION MINIMALE

Pour la location de stand et surface, le montant minimal sera facturé dans tous les cas, même si le prix est inférieur par rapport au m<sup>2</sup>.

Description de l'article	Prix forfaitaire	
Montant de location minimal	CHF	1 500.00

### 10.5 FRAIS POUR LES CO-EXPOSANTS

Co-exposant conformément à la définition des «conditions générales de participation» respectivement valables.

En payant les frais destinés aux co-exposants, le co-exposant obtient les droits suivants:

- Adresse de l'entreprise sur le stand de l'exposant principal
- Activité de vente sur le stand de l'exposant principal
- Inscription au répertoire des exposants
- Droit à la commande de bons/cartes d'hôte
- Droit à du matériel publicitaire pour l'exposant

Numéro d'article	Description de l'article	Prix forfaitaire	
100060	Co-exposant	CHF	1 500.00

### 10.6 STANDS DE RESTAURATION

Une redevance commerciale de 17% est prélevée sur tous les stands de restauration. Le paiement anticipé d'une location minimale d'au moins CHF 2 000.00 est obligatoire.

Numéro d'article	Description de l'article	Prix forfaitaire	
102010	Stand de restauration location minimale	CHF	2 000.00

## 11. ANNULATION D'INSCRIPTION

### 11.1 PAR UN EXPOSANT

Dans le cas d'une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail), les conditions d'annulation suivantes sont valables sous réserve du point 11.3. Le coût total de location du stand est facturé à hauteur de 25 % si l'annulation survient jusqu'à trois mois avant le salon et à hauteur de 100 % ensuite. Cette disposition est valable même dans le cas où le stand peut être à nouveau loué suite à une annulation effectuée. Les prestations de service doivent être indemnisées par l'exposant dans la mesure où elles ont déjà été effectuées.

### 11.2 PAR UN CO-EXPOSANT

Le supplément de co-exposant reste en tous les cas dû dans sa totalité, de même que les frais supplémentaires, même si un co-exposant ne participe pas au salon.

## 11.3 EN CAS DE REPORT DU SALON SUITE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Dans le cas où le salon est reporté en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, la règle suivante remplace le point 11.1. Une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail) n'entraîne aucuns frais pour l'exposant quel que soit le délai. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède à aucune indemnisation.

## 11.4 EN CAS D'ANNULATION DU SALON SUITE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Dans le cas où le salon est annulé en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, aucun coût d'annulation n'est facturé à l'exposant. Les paiements déjà effectués seront remboursés. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède donc à aucune indemnisation.

# 12. CARTES D'EXPOSANT

Chaque exposant reçoit une carte d'exposant par 5m<sup>2</sup> de surface de stand, soit au moins 2 cartes et max. 15 cartes (à partir de 500 m<sup>2</sup>, max. 25 cartes) valable pour l'entrée sans restriction à la manifestation. Des badges d'exposant payants supplémentaires peuvent être commandés en quantité limitée par écrit auprès de la direction de la manifestation. Ils seront envoyés env. deux semaines avant le salon après réception du paiement. Les cartes d'exposant sont uniquement nécessaires durant la manifestation.

Numéro d'article	Description de l'article	Prix par pièce	
150010	Carte d'exposant supplémentaire	CHF	37.15

# 13. BILLETS D'ENTRÉE

## 13.1 BONS (PAPIER & ÉLECTRONIQUES)

Nous mettons des bons à la disposition des exposants à remettre aux clients, personnes intéressées, etc.. Sur remise du bon à la caisse, le visiteur reçoit une réduction **de CHF 10.00** sur le billet d'entrée à la journée. Ces bons de réduction sont uniquement valables sur les billets d'entrée à la journée de CHF 25.00 (adultes). Un seul bon de réduction peut être utilisé par billet d'entrée.

Commandez à l'avance suffisamment de bons. **Les bons sont disponibles dans notre Service Center en ligne. Vous recevez un login pour la commande.**

# 14. PACK DE COMMUNICATION DE BASE

## RÉPERTOIRE DES EXPOSANTS

L'inscription de base obligatoire au répertoire des exposants est payante.

Numéro d'article	Description de l'article	Prix forfaitaire	
606020	Pack de communication Basic inscription de base (obligatoire)	CHF	950.00
606021	Pack de communication Medium	CHF	+ 950.00
606022	Pack de communication Premium	CHF	+ 1 540.00

## 14.1 RÉPERTOIRE ÉLECTRONIQUE DES EXPOSANTS: VISIT.SUISSEPUBLIC.CH

Le répertoire électronique des exposants au salon est respectivement mis en ligne à partir du mois de mars de l'année concernée. Toutes les inscriptions réceptionnées d'ici là sont mises en ligne. Les inscriptions réceptionnées ultérieurement sont mises en ligne en continu jusqu'au début du salon.

Cette présence s'achève respectivement en mars de l'année d'édition suivante.

Les exigences de compensation ou autres formulées à l'attention de BERNEXPO AG ne peuvent être satisfaites si le participant n'exploite pas la période de deux ans. Les exposants et co-exposants peuvent actualiser leurs données à tout moment durant cette période.

## 15. ENLÈVEMENT DES ORDURES/RECYCLAGE

Les déchets et ordures doivent être déposés dans les containers prévus à cet effet. Le soir précédant l'ouverture, les déchets peuvent être déposés dans les allées devant les stands. Le service de nettoyage enlève les déchets, verre et papier le soir. Il est interdit de nettoyer les seaux de peinture dans les lavabos des toilettes. Des containers de collecte de verre sont disponibles pour le recyclage du verre usé. Une part des frais d'enlèvement des ordures/du recyclage est facturée à chaque exposant, par stand, avec la facture finale selon la pondération suivante. **Sous réserve d'augmentation des frais d'enlèvement en cas de conditions particulières ou de grandes quantités (tapis, constructions de stand):**

Numéro d'article	Description de l'article	Prix	
554026	Enlèvement des ordures (stand jusqu'à 25 m <sup>2</sup> )	CHF	53.00
554026	Enlèvement des ordures (stand de 26 à 50 m <sup>2</sup> )	CHF	63.00
554026	Enlèvement des ordures (stand de 51 à 100 m <sup>2</sup> )	CHF	93.00
554026	Enlèvement des ordures (stand de 101 à 300 m <sup>2</sup> )	CHF	163.00
554026	Enlèvement des ordures (stand de 301 m <sup>2</sup> )	CHF	245.00

## 16. LIVRAISON DE MARCHANDISES

Durant la manifestation: quotidiennement, 1h30 avant le début du salon. Les véhicules de livraison doivent avoir quitté le site d'exposition une demi-heure avant le début du salon.

## 17. DISPOSITIONS FINALES

Les prix indiqués ici s'entendent sans taxe sur la valeur ajoutée (sauf indication contraire). Sous réserve de modification des prix.

Le texte faisant foi est la version allemande valable au moment de l'inscription.

## CONTACT

### BERNEXPO AG

Suisse Public  
Mingerstrasse 6  
Case postale  
3000 Berne 22

T +41 31 340 11 11  
suissepublic@bernexpo.ch  
www.suissepublic.ch